

# BULLETIN DE RESERVATION

**❗ ALIMENTAIRES INTERDITS !!**

**A COMPLETER EN MAJUSCULE**

JE M'INSCRIS POUR LA BROCANTE DE :  (VILLE + DATE)

NOM :  PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :  VILLE :

PORTABLE :  FIXE :

N° CARTE D'IDENTITÉ :

DÉLIVRÉ LE :  /  /  LIEU :

NOMBRE DE MÈTRES LINÉAIRES :  MINIMUM 2 MÈTRES

► SUR LE STAND : 5 MÈTRES MINIMUM POUR UNE VOITURE (5 MÈTRES = 1 VOITURE | 10 MÈTRES = 2 VOITURES)  
6 MÈTRES MINIMUM POUR UN CAMIONS (SELON LONGUEUR DU CAMION, VOIR AVEC L'ORGANISATEUR)

► POUR DÉCHARGER : IL SERA POSSIBLE DE RENTRER UN VEHICULE PAR TRANCHE DE 5 MÈTRES.  
EX : SI VOUS PRENEZ 2, 3, 4, 5 MÈTRES, SEUL UN VÉHICULE POURRA RENTRER POUR DÉCHARGER.  
SI VOUS PRENEZ 6, 7, 8, 9, 10 MÈTRES, VOUS POURREZ RENTRER 2 VÉHICULES POUR DÉCHARGER

TYPE DE VEHICULE(S) :

RÈGLEMENT D'UN TOTAL DE :  € PAR CHÈQUE à l'ordre de STARBROCANTE

MARCHANDISE MISE EN VENTE :

**DOCUMENTS À JOINDRE**

- PHOTOCOPIE D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ RECTO/VERSO
- PHOTOCOPIE DU K-BIS (pour les professionnels)
- UNE ENVELOPPE TIMBRÉE À VOTRE ADRESSE
- RÈGLEMENT DE LA TOTALITÉ DE LA RÉSERVATION

Tout emplacement réservé et non occupé sera redistribué après 08heures du matin  
Toute réservation est considéré comme définitive. Aucun remboursement en cas d'absence ou d'annulation.  
L'organisateur n'est en aucun cas responsable des marchandises d'origine douteuse.  
La vente d'armes, animaux et contrefaçons est interdite et punie par la loi.

**PARTICULIER**

Je souigné(e),.....déclare sur l'honneur :  
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du Commerce)  
- n'avoir participer à 2 autres manifestations de même nature au cour de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

**PROFESSIONNEL**

Je souigné(e),.....déclare sur l'honneur :  
- être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code du Commerce  
- Posséder une carte 3 volets de commerçant ambulant ou un registre du commerce

Fait le :  /  /

SIGNATURE :

A ENVOYER À :  
**STARBROCANTE**  
105 RUE GAL LECLERC  
94000 CRETEIL

VOTRE PLACE SERA RÉSERVÉE DÈS RÉCEPTION DU DOSSIER  
TOUTE RESERVATION EST CONSIDÉRÉE COMME DÉFINITIVE, AUCUN REMBOURSEMENT EN CAS D'ABSENCE  
VOTRE EMPLACEMENT VOUS SERA COMMUNIQUÉ LE MATIN DE L'ÉVÈNEMENT  
IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE LAISSER DES POUBELLES SUR PLACE